

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À MONSIEUR YVON MARANDA, DIRECTION DES
POLITIQUES DE L'EAU, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS



RÈGLEMENT SUR LA REDEVANCE EXIGIBLE POUR L'UTILISATION DE L'EAU.

Juillet 2010

PAR



Nature Québec, 2010.

Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau. Mémoire présenté à la Direction des politiques de l'eau, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, juillet 2010.

Réalisé par :

Marc Hudon, Directeur du programme
Saint-Laurent / Grands Lacs
Nature Québec

Crédits photographiques (page couverture)

© Québec couleur nature 2007, Julie Vaillancourt
© CCDMD, Le Québec en images, Robert Desjardins
© CCDMD, Le Québec en images, Paul Grant

Table des matières

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC	4
CONTEXTE DE LA CONSULTATION	5
COMMENTAIRES.....	6
RECOMMANDATIONS	7
MOT DE LA FIN.....	8

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC

Nature Québec est un organisme à but non lucratif œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit, depuis 1981, aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union mondiale pour la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 90 organismes affiliés, Nature Québec travaille de plusieurs façons pour atteindre ses grands objectifs soit par l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques, etc.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la *Loi québécoise des forêts*, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, la *Loi provinciale sur les pesticides*, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, l'*Entente sur les ressources en eaux durables du bassin Saint-Laurent/Grands Lacs*, etc. Nature Québec est reconnu pour ses interventions objectives, professionnelles, pertinentes, et aussi exigeantes et efficaces.

Mentionnons que Nature Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux aspects de la gestion de l'eau du bassin laurentien, dont la régularisation de l'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL), plus particulièrement via son travail de collaboration en amont dans la région des Grands Lacs auprès d'organisations comme la Commission des Grands Lacs, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission mixte internationale, et plusieurs autres ONG. Au Québec, Nature Québec est très impliqué en regard du développement de politiques sur les ressources en eau, les plans d'action Saint-Laurent, les comités consultatifs (CMAC, CCRNP), ainsi que sur l'enjeu de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de l'érosion des rives, du dragage d'entretien, de la vitesse des navires, de la gestion intégrée du Saint-Laurent, de la gestion de l'eau par bassin versant, etc.

Nature Québec a à cœur l'évolution des efforts conjoints des gouvernements des deux pays, des huit États des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec, de l'industrie, des villes et municipalités, et de la société civile en général, afin de protéger les ressources en eau. Nature Québec encourage, favorise et appuie les efforts de collaboration, de concertation et d'harmonisation des idées afin d'assurer une meilleure protection environnementale, l'égalité dans le fardeau d'adaptation aux impacts cumulatifs des activités humaines et des changements climatiques sur l'ensemble du système Saint-Laurent/Grands Lacs, ainsi qu'une sécurité accrue pour ce vaste écosystème, sans pour autant nuire au développement économique régional.

CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Cette consultation publique, d'une période de 60 jours, dans le cadre de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du Bassin Saint-Laurent/Grands Lacs*, est très appréciée et nous en remercions le gouvernement du Québec. Elle découle du travail fait au sein de l'*Entente sur les ressources en eaux durables du Bassin Saint-Laurent/Grands Lacs*.

COMMENTAIRES

L'écosystème Saint-Laurent/Grands Lacs est d'une complexité extraordinaire en regard des apports naturels d'eau et des usages de cette ressource ; que ce soit de la colonne d'eau disponible, la fréquence et les fenêtres de demandes en eau des différents usages (production hydro-électrique, navigation commerciale, eau potable, plaisance et environnement) et le lieu géographique d'où le besoin est requis. Nature Québec insiste sur le principe que le fleuve Saint-Laurent est situé à la toute fin de l'écosystème des Grands Lacs, et donc totalement dépendant des décisions prises en amont avec les conséquences des impacts cumulatifs ainsi que des conséquences que réservent les changements climatiques.

Nature Québec désire émettre les commentaires suivants :

- Le secteur industriel ne devrait pas être le seul secteur touché par cette réglementation ;
- Le taux de 0,07 cents et de 0,0025 cents par mètre cube d'eau est beaucoup trop bas en fonction de l'importance et de la précarité de la ressource ;
- Le secteur agricole, celui de la pisciculture ainsi que l'usage de l'irrigation des terres ont été omis ;
- Le taux de 0,0025 cents par mètre cube d'eau utilisé pour le secteur minier ainsi que l'extraction de pétrole et de gaz est beaucoup trop bas ;
- Le délai de 24 mois pour la mise en place d'un équipement de mesure (compteur d'eau) par l'industrie est beaucoup trop long ;
- Nature Québec s'oppose à toute mesure de calcul estimée afin d'évaluer l'utilisation d'eau.

RECOMMANDATIONS

Nature Québec recommande :

- R-1 Que la réglementation cible également le secteur commercial et institutionnel ;
- R-2 Qu'à l'article 5 de la réglementation, le taux de redevance soit fixé à 0,0050 cents le mètre cube d'eau et 0,10 cents le mètre cube d'eau ;
- R-3 L'ajout du secteur agricole, piscicole ainsi que l'irrigation dans la réglementation ;
- R-4 Un taux de 0,010 cent le mètre cube d'eau soit utilisé pour le secteur minier afin de les motiver à innover dans le traitement, la conservation, la protection et l'utilisation en boucle de l'eau pour les résidus ou l'exploitation ;
- R-5 Que le secteur de la navigation (tonnage transité) et de la production hydro-électrique (basé sur le nombre de MWH) soient assujettis à une redevance sur l'eau utilisée devant être dirigé à l'appui de la gestion Intégrée du Saint-Laurent et de la gestion par bassin versant ;
- R-6 Préciser à l'article 3, les types d'extraction de gaz et de pétrole (ex : en terrain ferme et sous-marin) ;
- R-7 Qu'à l'article 14, le délai de 24 mois soit ramené à 12 mois pour la mise en place d'un système de compteur d'eau précis ;
- R-8 Que la majeure partie des redevances (75 %) soit versée afin de soutenir la Gestion Intégrée du Saint-Laurent (50%) ainsi que la mise en œuvre de la Gestion par Bassin versant (50%). Le reste (25%) devant servir à l'état pour la mise en place de moyens de conservation de l'eau ;
- R-9 Qu'à l'article 2 soit ajouté « et de surface » après le mot souterraines ;
- R-10 La prise de mesures d'utilisation de l'eau par un équipement de mesure calibré et certifié ; en aucun temps on ne devrait admettre un calcul estimé, imprécis et non vérifiable des volumes d'eau utilisés.

MOT DE LA FIN

Nature Québec tient tout d'abord à remercier le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'avoir tenu une consultation publique sur son projet de réglementation. Il tient également à le féliciter pour son excellent travail de concertation et de collaboration avec les différents intervenants du système Saint-Laurent/ Grands Lacs. Nature Québec est disposé à collaborer dès que la demande ou l'opportunité se présentera, afin de poursuivre le travail qui a débuté et aider à l'atteinte des buts et objectifs communs pour tous les usages, la réhabilitation de l'environnement et des secteurs géographiques concernés.



Nature Québec

sensible à tous les milieux

Nature Québec est un organisme national à but non lucratif qui regroupe 5 000 sympathisants, dont plus d'une centaine d'organismes affiliés issus des régions du Québec. Promoteur de la sauvegarde de l'environnement et du développement durable, Nature Québec est résolument engagé dans un processus qui vise à influencer les comportements des citoyens et des organisations publiques et privées du Québec. Depuis 1981, il fonde son action sur les trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Nature Québec contribue à l'avancement des sciences environnementales par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques. Il réfléchit aux perturbations que subit la nature lors de l'aménagement du territoire agricole et forestier, de la gestion du Saint-Laurent et lors de la réalisation de projets de développements urbain, routier, industriel et énergétique. À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs qui interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec cherche à susciter des réflexions et des débats, et exige souvent un examen public préalable à la réalisation de projets publics ou privés ou à la mise en œuvre de politiques ou de programmes gouvernementaux qui risqueraient d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement.

Nature Québec
870, avenue De Salaberry, bureau 270
Québec (Québec) G1R 2T9
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991
www.naturequebec.org • conservons@naturequebec.org